

TOURNOI BLITZ ECHIQUIER BORDELAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'ÉCHIQUIER BORDELAIS
organize
un TOURNOI BLITZ homologué FIDE

Vendredi 16 octobre 2026

36, Rue Buhan 33000 Bordeaux
@ bordelais.echiquier@gmail.com

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93ème Congrès de la FIDE Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023
- Le tournoi est ouvert aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE
- Les appariements se font au Système Suisse C04, version en vigueur depuis le 1^{er} février 2026
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions
- L'article B3 de l'annexe B « Parties en cadence Blitz » s'applique
- Le délai de forfait est de 03 minutes
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement Blitz (FIDE, sinon lent FIDE ou à défaut le blitz FFE) publié au 1^{er} octobre 2026

ARTICLE 3 HORAIRES

- Accueil : 19h 30 - 19h 55
- Ronde 1: 20h 00
- Ronde 2: 20h 15
- Ronde 3: 20h 30
- Ronde 4: 20h 45
- Ronde 5: 21h 00
- Ronde 6: 21h 15
- Ronde 7: 21h 30
- Ronde 8: 21h 45
- Ronde 9: 22h 00
- Remise des prix: 22h 15

ARTICLE 4 CADENCE

La cadence est de 5 minutes KO

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTIONS

Les droits d'inscriptions sont de 10 euros.

ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Victoire à **1 point**, partie nulle à **½ point** et perte à **0 point**

Le départage des *ex-æquo* sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants:

- 1- Buchholz tronqué.
- 2- Performance.

Pour le premier départage, les deux valeurs les plus faibles sont retirées.

Les calculs des départages utilisent les départages en vigueur de la FIDE.

ARTICLE 7 PRIX

La liste des prix sera affichée au plus tard avant la ronde 5.

ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre est Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Open, Arbitre International (C).

ARTICLE 9 DIVERS

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde $r + 2$. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (4.3 - C.04.2 LA).

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter la « **Charte des joueurs et joueuses d'Echecs** » et le présent règlement.

L'organisateur,
Jean-Renaud LAGUNES



L'arbitre,
Pierre LAPEYRE



CHARTRE DES JOUEURS ET JOUEUSES D'ECHECS

RESPECTER LES RÈGLES

- ☐ Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- ☐ Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- ☐ Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- ☐ Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- ☐ Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- ☐ Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- ☐ En participant à une compétition homologuée, les joueurs et joueuses acceptent de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- ☐ Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- ☐ Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, les joueurs et joueuses ne peuvent qu'obtempérer. Ils peuvent interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible ils déposeront leur réclamation par écrit selon des modalités qui doivent leur être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- ☐ Chaque joueur et joueuse doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- ☐ L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- ☐ Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur ou la compétitrice qui transgresse la Charte dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, les joueurs et joueuses s'engagent à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par le Comité Français du Fair Play (CFFP).